

## Le programme «Petit travaux»



Le programme «Petits travaux» a vocation à compléter l'offre de **participation financière** du SDES pour l'amélioration du patrimoine bâti. Il permet d'encourager des **actions d'efficacité énergétique ou de confort d'été ponctuelles** qui ne s'inscrivent pas dans une rénovation globale du patrimoine bâti.

### Régulation

- Horloge sur la VMC
- Thermostat programmable
- Robinet thermostatique
- Régulateur par loi d'eau



### Confort d'été

- Films solaires
- Brise-soleils orientables
- Brasseur d'air



### Suivi énergétique

- Sous compteurs

### Chau fage

- Pompe de circulation à vitesse variable
- Destratificateur
- Isolation des points singuliers

### Participations financières

La participation financière du SDES s'élève à **75% du montant** HT (hors taxes) des travaux.

En régie, ce taux s'applique au montant HT de la seule fourniture.

**Plafond d'aide de 15 000 €/an/ commune** quel que soit le nombre de dossiers présentés sur l'année civile.

Montant minimum de 500 € HT de travaux éligibles par dossier.

Les participations «Petits travaux» et «Travaux de rénovation globale» ne sont pas cumulables sur un même bâtiment, sur une même année.

### Bénéficiaire du programme ?

Documents à fournir :

- Décision ou délibération du Maire dont rétrocession des CEE
- Dossier de demande de participation financière et ses annexes.

Modèles à retrouver sur [www.sdes73.com](http://www.sdes73.com)